



Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

Arrondissement
de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DOMAINE :
AUTRES
DOMAINES DE
COMPETENCES

Séance du Conseil Communautaire du 06 juillet 2022 à 18 heures 30
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Philippe GREFFIER, Président de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

SOUS-DOMAINE :
AUTRES
DOMAINES DE
COMPETENCES
DES COMMUNES

Présents: Philippe GREFFIER, Patrick MAUGARD, Nathalie NACCACHE, Sabine CHABERT, Nadine ROSTOLL, Denis BOUILLEUX, Serge OURLIAC, Isabelle SIAU, Pascal ASSEMAT, Brigitte BATIGNE, Robert BATIGNE, Régis BONDOUI, Guy BONDOUY, Eliane BOURGEOIS MOYER, Alain BOUSQUET, Alain CARBON, Nicole CATHALA-LEGEVAQUES, Marie-Paule CAU, François DEMANGEOT, Aurélie DUCRUC, Elisabeth ESCAFRE, Danielle FABRE, Audrey GAIANI, Alain GALINIER, Bernard GRIMAUD, Philippe GUIRAUD, Gérard LAMARQUE, Didier MAERTEN, Cédric MALRIEU, Benoit MERLIN, Pierre MONOD, Hubert NAUDINAT, Charles PAULY, Bruno PERLES, Henri POISSON, Jean-François POUZADOUX, Jacqueline RATABOUIL, Marc TARDIEU, Jean-François VERONIN-MASSET, Bernard VIDAL, Bernard VIDAL, Monique VIDAL, Giovanni ZAMAI

OBJET :
Demande
d'habilitation à
l'utilisation à l'API
Particulier

Le nombre de
délégués en service
est de 71

Formant la majorité des membres en exercice.

Convocation du
conseil
en date du
30 juin 2022

Conseillers titulaires remplacés par conseillers suppléants:
Thierry MALLEVILLE par Aurélie DUCRUC, Christophe PRADEL par Régis BONDOUI.

Procurations: Javier DE LA CASA à Sabine CHABERT, Evelyne GUILHEM à Philippe GREFFIER, Martine PUEBLA à Benoit MERLIN.

CERTIFIE
EXECUTOIRE PAR
RECEPTION
PREFECTURE LE

Excusés: Nicole MARTIN, Jean-Pierre QUAGLIERI, Bernard PECH, Pierre BARBAUD, Didier CALMETTES, Sandrine CAMPGUILHEM, Hubert CHARRIER, Véronique CORROIR, Gilbert COSTE, Claire DARCHY, Prescillia GRANIER, Cédric LEMOINE, Nicolas RAUZY, Jérôme SENAL.

PAR PUBLICATION
LE

Absents: Karole CAFFIER, Dominique DUBLOIS, Hélène GIRAL, Frédéric JEANJEAN, Thierry LEGUEVAQUES, René MERIC, Gérard MONDRAGON, Bruno POMART, Thierry ROSSICH, Régine SURRE, Gilles TERRISSON, Raymond VELAND.

PAR DELEGATION
LE

Secrétaire de séance: Monique VIDAL.

Signature

Envoyé en préfecture le 07/07/2022

Reçu en préfecture le 07/07/2022

Affiché le

ID : 011-200035855-20220706-2022_108-DE



2022-108

Monsieur le Président indique au conseil communautaire que les API (Application Programming Interface) permettent à des ordinateurs de demander à d'autres ordinateurs une information sur des données.

L'Etat a mis en place « l'API Particulier » qui est un bouquet de données proposé pour simplifier les démarches administratives. L'API Particulier permet d'obtenir une multitude de données provenant d'administrations différentes dans le cadre de démarches en ligne (appelée aussi formulaires en ligne ou téléservices). Un usage dans les logiciels métiers est aussi possible.

Il précise que dans le cadre de la mise en œuvre du portail Famille pour la petite enfance et l'enfance jeunesse, les données relatives au quotient familial des familles et aux revenus fiscaux sont accessibles dans l'API Particulier. Obtenir cette information directement permettrait de simplifier les démarches aux familles et au service.

Monsieur le Président sollicite le conseil communautaire afin de demander une habilitation pour l'utilisation des données relatives au quotient familial des familles et aux revenus fiscaux auprès d'API Particulier. Il précise que la liste des agents habilités à utiliser ces données seront désignés par arrêté.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE

AUTORISE Monsieur le Président à demander une habilitation pour l'utilisation des données relatives au quotient familial et aux revenus fiscaux auprès d'API Particulier.

PRECISE que la liste des agents habilités à utiliser ces données seront désignés par arrêté.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents, signés au registre.

La convocation du Conseil Communautaire et le compte- rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois conformément aux articles L.2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.



Castelnaudary, le 06 juillet 2022

Le Président,

Philippe GREFFIER